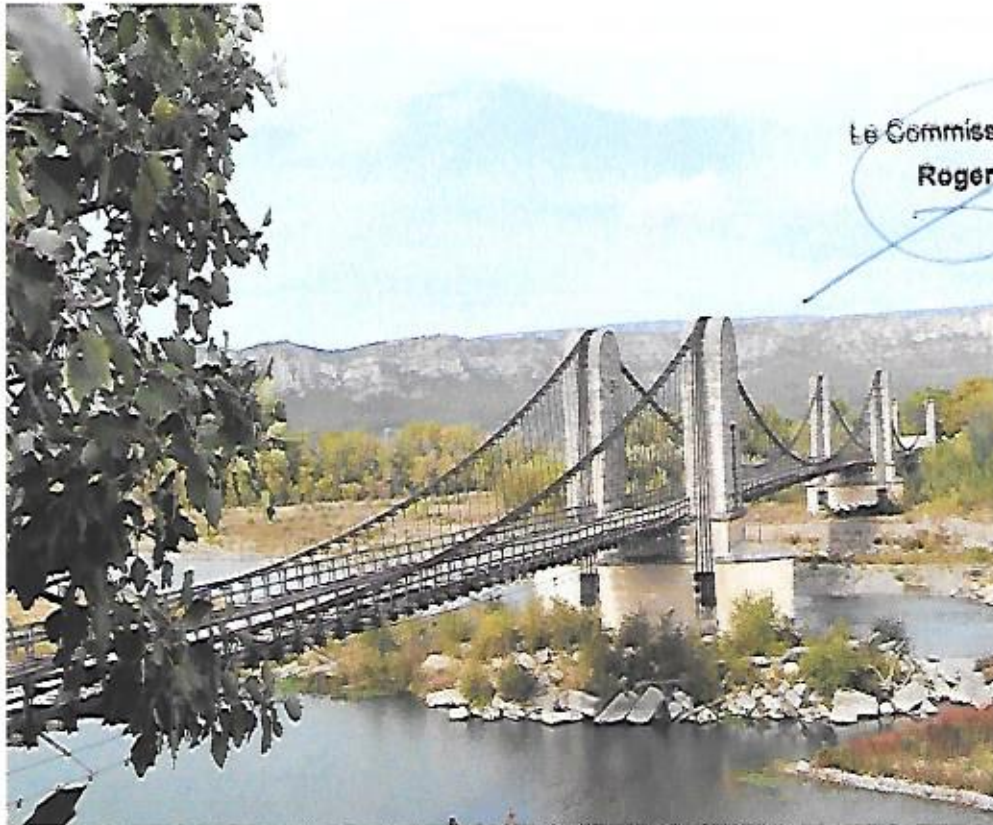


CODE DE L'ENVIRONNEMENT
ENQUÊTE PUBLIQUE
Pour la
REHABILITATION DU PONT SUSPENDU DE MALLEMORT/MERINDOL



Le Commissaire enquêteur,
Roger ARTAUD

Enquête du 10 au 24 octobre 2022

ANNEXÉS AU RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

- 1 – Avis de l'ARS**
- 2 – Délibération Commune de Mallemort**
- 3 – Délibération Commune de Mérindol**
- 4 – Procès-verbal et synthèses des observations du public**

Avignon, le 24/08/2021

Direction départementale de Vaucluse
Santé environnement-DD84

Affaire suivie par : Laurianne Delorme

Tél. : 04.13.55.85.60

ars-paca-dt84-sante-environnement@ars.sante.fr

Réf : DD84-0821-14675-D

Le directeur général

à

DDT DE VAUCLUSE
AVENUE DU 7ÈME GÉNIE
84905 AVIGNON CEDEX 9

ddt-s2e@vaucluse.gouv.fr
[ars_paca_dt13_sante-
environnement@ars.sante.fr](mailto:ars_paca_dt13_sante_environnement@ars.sante.fr)
nathalie.voutier@ars.sante.fr

Objet : réhabilitation du pont suspendu de Mallemort

Vous m'avez transmis par mail du 18 aout 2021 pour avis le dossier de demande d'autorisation environnementale relative à la réhabilitation du pont suspendu de Mallemort, projet porté par le conseil départemental des Bouches du Rhône.

J'émet un avis favorable à ce projet.

Pour le directeur général et par délégation
l'ingénieur d'études sanitaires


Sylvain D'AGATA

Copie : ARS PACA-DD13





REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

Envoyé en préfecture le 10/10/2022
Reçu en préfecture le 10/10/2022
Affiché le
ID : 013-211300538-20221005-2022_72_SG-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 octobre 2022

Nombre de conseillers
En exercice : 27
Présents : 21
Votants : 27

A 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Mallemort, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Hélène GENTE, Maire.

Date de la convocation
26 septembre 2022

Présents : Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal à l'exception de :

Absents donnant pouvoir :

M. Bruno LAQUAY a donné procuration à M. Christian BRONDOLIN
M. Sylvain CASTAGNE a donné procuration à M. Vincent DAVAL
Mme Roxane TIBALDI a donné procuration à M. Julien BONINO
Mme Stéphanie COLENO a donné procuration à Ghislaine GUY
M. Victor RAVAZZA a donné procuration à Mme Armelle ANDREIS
Mme Marie DUCHER a donné procuration à M. Dimitri FARRO

Absent excusés : /

Secrétaire de séance : Vincent DAVAL

Objet de la délibération : Avis sur le projet de l'enquête publique de réhabilitation du Pont Suspendu de Mallemort-Mérindol.

2022_72_SG

Vu l'article L.181-1 du Code de l'Environnement déposée le 19 juillet 2021 auprès de la Préfecture ;
Vu l'arrêté Préfectoral du 14 septembre 2022, ordonnant l'ouverture d'une enquête publique ;
Vu l'article R.181-38 du Code de l'Environnement relatif à l'avis du conseil municipal sur ce projet ;
Vu l'avis de la Commission des Affaires Institutionnelles du 20 septembre 2022 ;

Considérant la présentation du projet de réhabilitation du Pont suspendu de Mallemort faite le 24 mai 2022 ;

Le projet a pour but principal la reconstruction complète du tablier, le confortement des piliers et le remplacement de la suspension du pont.

Le dossier et le registre d'enquête seront disponibles à l'accueil de la Mairie et consultable à l'adresse suivante :

<https://www.juridica.dijonne.gouv.fr/Publication/Publication-environnementales/Sujets-publics/2022/CP/Mallemort>

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à la Majorité de ses membres,

Emet un avis favorable sur le projet de réhabilitation du Pont suspendu de Mallemort-Mérindol.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Hélène GENTE
Maire de Mallemort



Annexe n°2

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du Vaucluse - Arrondissement d'Apt

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MÉRINDOL**

Membres afférents au Conseil Municipal : 19	Date de la convocation : 6 octobre 2022
Membres en exercice : 19	
Membres qui ont pris part à la délibération : 14	Date de l'affichage : 6 octobre 2022

**SÉANCE DU 13/10/2022
N°54/22**

L'an deux mille vingt deux et le treize octobre 2022 à 18 heures et trente minutes, le Conseil Municipal de Mérindol, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la Loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de monsieur Philippe BATOUX, Maire de MERINDOL.

Présents : Mmes et MM. BATOUX Philippe, CHAPAY Bernard, BUCHACA Sophie, KERMARREC Sandro, SUEUR Mireille, CHARBONNIER Henri, RODRIGUEZ Sylvie, ROUILLES Patrick, CHABALIER Christian, PERIN Nadine, FRITZ Joël, ROMEU Geneviève, DARBON François.

Absents avant donné procuration : SALVADO Emilie à FRITZ Joël

Absents excusés : MELANCHON Isabelle, BREPSON Bruce, COMBE Jacqueline, TINNIRELLO Marco,

Absent : BAREILLE-NOGUERE Laurence

Secrétaire de séance : SUEUR Mireille

**OBJET : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET DE REHABILITATION
DU PONT SUSPENDU DE MERINDOL - MALLEMORT**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'en exécution de l'arrêté inter préfectoral des Bouches-du-Rhône et de Vaucluse du 14 septembre 2022, il sera procédé pendant une durée de 15 jours consécutifs, du 10 au 24 octobre 2022 inclus, sur le territoire de la commune de Mérindol et Mallemort, à une enquête publique portant sur la demande d'autorisation environnementale relevant de l'article L.181-1 du Code de l'environnement et tenant lieu de dérogation espèces et habitats protégés, présentée par le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône dans le cadre du projet de réhabilitation du pont suspendu de Mérindol-Mallemort.

Le projet prévoit la reconstruction complète du tablier, le confortement des piles et le remplacement de la suspension du pont.

Le dossier d'enquête publique comprend notamment l'étude d'incidence ainsi que les avis obligatoires.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré :

- **EMET UN AVIS FAVORABLE** au projet de réhabilitation du pont suspendu de Mérindol-Mallemort ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à la présente délibération.

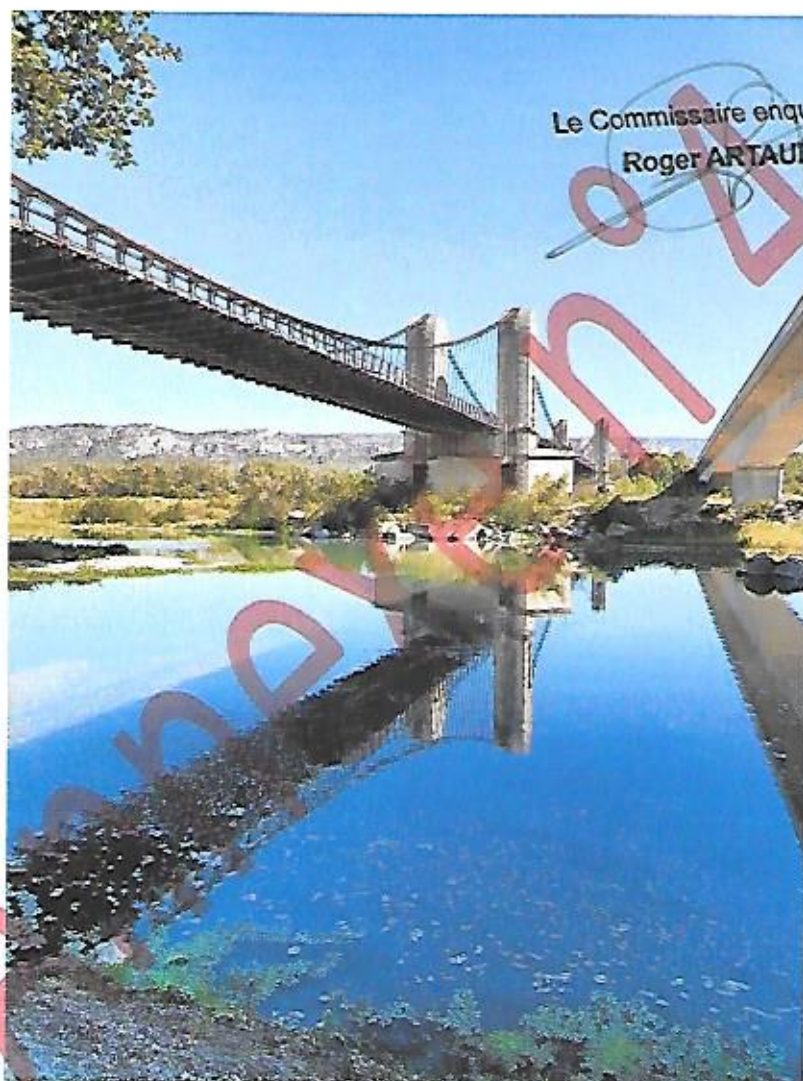
VOTE : 14 voix pour, 0 abstention, 0 contre,

*Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme.*

Philippe BATOUX
Maire de Mérindol



CODE DE L'ENVIRONNEMENT
ENQUÊTE PUBLIQUE
Pour la
REHABILITATION DU PONT SUSPENDU DE MALLEMORT/MERINDOL



Enquête du 10 au 24 octobre 2022
PROCÈS-VERBAL ET SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC

Enquête Publique n°E22000070/13

Réhabilitation du pont suspendu de Mallemort

Procès-verbal et Synthèse des observations du public

1 - Procès-verbal de réception du public.

Conformément à l'arrêté inter-préfectoral du 14 septembre organisant l'enquête publique, j'ai tenu trois permanences dans chacune des deux mairies concernées, les :

- Lundi 10 octobre 2022, jour d'ouverture de l'enquête :
 - Le matin, de 9 h 00 à 12 h 00 à Mérindol,
 - L'après-midi, de 14 h 00 à 17 h 00 à Mallemort,
- Le lundi 17 octobre 2022 suivant les mêmes horaires,
- Le lundi 24 octobre 2022, jour de clôture de l'enquête, suivant les mêmes horaires.

A l'occasion de ces permanences, j'ai reçu 8 personnes, ayant porté des observations aux registres.

Trois de ces personnes (observations n° 1, 3 et 4) se sont déplacées pour « savoir en quoi consiste l'enquête publique » et demander des précisions sur le projet : elles ont fait part, sur le registre, de leur satisfaction d'une prochaine réhabilitation du pont suspendu.

Deux (observations n°5 et 6) ont assorti leur satisfaction sur la réalisation du projet de demandes ou propositions. Le maître d'ouvrage jugera dans quelles conditions il peut répondre à ces attentes.

Une élue, ancienne adjointe au maire de Mallemort, chargée du patrimoine qui, ayant eu l'occasion de travailler sur la réhabilitation du pont, a tenu à m'informer et informer le maître d'ouvrage d'éléments en sa possession. Sa « contribution » (observations n°7.1 à 7.7) a été reprise in-extenso dans la synthèse ci-après. J'ai pu répondre à une partie de ses observations, mais le maître d'ouvrage jugera des réponses complémentaires à lui apporter.

Une association affiliée à France Nature Environnement a posé deux questions relatives, l'une à l'impact des travaux sur le rejet des effluents de la station d'épuration de Mallemort, l'autre à la prise en compte de la présence du castor d'Europe dans le cadre des travaux. Ces questions ont fait l'objet d'une première visite et d'une inscription au registre (observation n°1), d'une contribution déposée sur la plateforme réservée à cet effet sur le site de la Préfecture, puis d'une seconde contribution (observations n°8.1 et 8.2) annulant et remplaçant la première, déposée en mains propres lors de la dernière permanence et annexée au registre et déposée sur la plateforme préfectorale. J'ai repris les éléments importants de cette contribution dans la synthèse ci-après, mais le document assorti de photographies est annexé au présent document.

Aucune observation n'a été déposée sur les registres en dehors des permanences que j'ai tenues.

Aucun courrier autre que ceux évoqués ci-dessus n'a été déposé à mon intention.

Fait à Rognes, le 26 octobre 2022

Le Commissaire enquêteur,

Le Commissaire enquêteur,
Roger ARTAUD

Roger ARTAUD

Enquête Publique n°E22000070/13

Réhabilitation du pont suspendu de Mallemort

2 - Synthèse des observations du public

Réf. observations	Arguments	Réponse MOA [commentaire CE]
1	Très heureuse que ce pont soit restauré et transformé en voie verte.	CE : dont acte MOA : Sans commentaire
2	La sortie d'eau de la station d'épuration n'est pas prise en compte. Présence de castor sur le site – Présence très probable d'un terrier.	CE : L'association pétitionnaire a dit préparer une contribution plus complète avant la fin de l'enquête (cf. observation n°8.1 et 8.2 ci-dessous). MOA : <ul style="list-style-type: none">• Pour la sortie d'eau de la station d'épuration : voir la réponse 8.1• Pour la présence de castors : voir la réponse 8.2
3	Satisfaite des renseignements et explications fournis.	CE : dont acte MOA : Sans commentaire
4	Ravie que ce projet soit en route – Ce sera un bel atout pour Mallemort et la région – Merci pour les explications relatives à ces futurs travaux auxquels je pourrai assister en tant que future « proche » habitante de Mallemort.	CE : dont acte MOA : Sans commentaire

5	<p>Pour la réhabilitation du Pont de Mallemort, je trouve que c'est une bonne idée car il était très joli – En tant qu'habitant de Mérindol je l'ai pratiqué de nombreuses années avec le bruit des planches quand on passait dessus, et le voir se distendre avec une charge plus lourde - Les travaux sont certainement considérables mais je fais confiance aux professionnels – Laisser la couleur grise qu'ont prise les piliers, elle est devenue très jolie.</p>	<p>MOA : Les piles du pont seront réhabilitées en conservant leur aspect d'origine</p>
6	<p>Je suggère une matérialisation au sol bien distincte des voies piétonnes, cyclables et équestres – Beau projet utile pour la circulation des riverains et sur le plan touristique.</p>	<p>MOA : La matérialisation au sol peut être envisagée mais elle sera soumise à l'avis de la DRAC</p>
7.1	<p>Qui est le maître d'œuvre qui va réaliser la restauration du pont (à qui vous allez remettre toute votre enquête, au maire ? et le public en général, au cours d'une réunion publique peut-être ... ?). Avez-vous réuni les deux départements, les architectes des Bâtiments de France des deux départements ? plus des spécialistes du patrimoine des deux départements et autres ? Votre enquête, vous la réalisez également dans le Vaucluse ?</p>	<p>CE : ces questions s'adressant essentiellement à moi, j'ai donné les explications à cette dame sur la façon dont les deux départements et la DRAC avait collaboré à la mise au point du projet.</p> <p>MOA : La maîtrise d'ouvrage est le Département des Bouches-du-Rhône représenté par Madame La Présidente du Conseil Départemental. La fonction de conduite d'opération est assurée par le Service Ouvrages d'Art</p> <p>La maîtrise d'œuvre est assurée par le titulaire marché de maîtrise d'œuvre (RLA + Setec + Diadès).</p> <p>Les acteurs associés de ce projet sont le CD13, le CD84, la DRAC, le SMAVD, le DDT84, la DREAL PACA et Tourisme Provence.</p>

7.2	Il y a un élément très important et indispensable dont je voudrais vous informer, c'est le plan de construction du pont ... C'est indispensable pour le maître d'œuvre, il y a dessus toutes les précisions techniques de construction, les détails des matériaux, et les mesures, les dimensions et autres ... à la DDE... j'ai vu ça !	CE : j'ai, bien entendu, précisé à cette dame que le département avait fait exécuter un relevé très précis de l'ouvrage et de tous ses éléments. MOA : Toutes les archives disponibles ont été numérisées
7.3	Attention également une information très importante qui avait été donnée par un spécialiste que j'avais réuni avec les deux architectes des Bâtiments de France : les fines barres verticales en métal qui relient les gros câbles au tablier de la route sont uniques au monde dans la réalisation d'un pont car ces barres sont réalisées à la main, ce sont des pièces uniques réalisées en fer forgé ! surtout les conserver !	MOA : Cette remarque va dans le sens de la DRAC qui a pour objectif de conserver les plus d'éléments d'origine
7.4	Va-t-on retrouver les mêmes épaisseurs de câbles ? Les mêmes matériaux ?	MOA : Conformément aux prescriptions de la DRAC, le pont suspendu sera essentiellement rénové à l'identique.
7.5	Les planches de la route, du tablier vont être bien respectées dans leur forme et la pose ? Également la forme des barrières en bois, le garde-corps sera-t-elle bien respectée ?	CE : j'ai précisé à cette dame que le pont allait être reconstruit à l'identique de ce qu'il était, seule la hauteur des garde-corps sera plus haute, conformément aux normes actuelles. MOA : La hauteur des garde-corps a été validée par la DRAC dans le cadre de la Demande d'Autorisation de Travaux sur un Monument Historique
7.6	Une fois restauré, le pont servira à quel passage ? Quel passage est-il prévu ?	CE : j'ai précisé à cette dame que le franchissement du pont serait réservé aux modes doux : piétons, cyclistes, chevaux MOA : Sans commentaire

7.7	A quel moment et à quelle date allez-vous fournir les informations complètes sur le projet au public. Réunion publique prévue dans combien de temps ?	<p>CE : j'ai rappelé à cette dame qu'une réunion publique avait eu lieu le 22 mai 2022.</p> <p>MOA : Sans commentaire</p>
8.1	<p>La station d'épuration est située à proximité immédiate du pont suspendu. Les eaux issues de cette station sont rejetées dans la Durance juste en aval du pont. Ces rejets ne sont pas mentionnés dans le dossier... Ces rejets se font désormais dans un bras de la rivière qui s'est récemment transformé en bras mort : il n'y a plus d'écoulement en aval du point de rejet qui est maintenant fermé par un banc de gravier. Lors des travaux de réhabilitation, il est prévu de faire une digue qui va obstruer ce bras mort en amont du pont. Les rejets de la STEP vont donc se faire dans une mare fermée qui risque de se transformer en véritable cloaque. Quelles mesures vont être prises lors des travaux pour tenir compte des rejets de la STEP et de l'évolution morphologique du lit de la Durance constatée ces dernières années ? Nous suggérons de prévoir : - le creusement d'un chenal à travers le banc de gravier pour permettre l'écoulement de l'eau en aval – la mise en place de buses dans la digue pour permettre l'alimentation par l'eau de la Durance de la zone de rejet de la STEP.</p>	<p>MOA : La station d'épuration se situe en aval du projet de réhabilitation du pont suspendu.</p> <p>D'après le commentaire, il y aurait un bras mort. Lors de la réalisation de l'AVP, il n'y avait pas de bras mort identifié. Ce point pourra faire l'objet d'une attention particulière lors de la réalisation du PRO.</p> <p>Mais compte-tenu que le lit mineur de la Durance est en perpétuel mouvement avec des bancs d'atterrissements identifiées, la problématique liée aux rejets de station d'épuration n'est pas à prendre en compte dans le cadre de notre projet.</p>

<p>8.2</p>	<p>Contrairement à ce que laisse entendre l'inventaire faunistique présenté dans l'étude d'impact, le castor d'Europe est bien présent sur le site des travaux. Nous soupçonnons fortement la présence sur les lieux d'un terrier que nous pensons avoir aperçu en mars de cette année ...Le risque est donc que les travaux envisagés fassent disparaître ce « spot à castors » que nous considérons comme une illustration idéale d'une nature vivante et originale, particulièrement précieuse pour l'éducation des enfants et la sensibilisation des habitants aux problématiques environnementales. Quelles mesures seront prises lors du chantier afin d'assurer le maintien de la présence des castors sur le site du pont de Mallemort ?</p>	<p>MOA : Dans le Dossier d'Autorisation Environnementale, une pièce est intitulée : « DAE_Pont_Mérindol_Piece E_Volet_CNPN » concernant l'inventaire faune-flore</p> <p>Le castor d'Europe fait partie de cet inventaire : « IV.3.2.5. Les mammifères (hors chiroptères) » « IV.5.5.5. Les mammifères » « IV.7.3. EVALUATION DES ENJEUX – FAUNE »</p> <p>L'ensemble des mesures prises en compte pour les habitats des castors est identifié dans ce dossier. Toutefois, le MOA demandera au MOE du projet de vérifier la présence de terrier et de mettre en place les mesures compensatoires nécessaires.</p>
------------	--	---

Fait à Rognes, le 26 octobre 2022

Complété par la MOA le 10/11/2022

Le Commissaire enquêteur,


Roger ARTAUD